



Un service au bénéfice des entreprises et des acheteurs publics

Marché public simplifié (MPS) permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro de SIRET. Ce service fait le pari de la confiance en réduisant radicalement le nombre d'informations demandées aux entreprises.



- > Accès facilité pour les TPE et PME
- > Plus de choix pour les acheteurs
- > Plus efficace, plus rapide, plus sécurisé
- > Une sécurité juridique assurée



Moins de démarches administratives
pour les entreprises

Quels marchés ?

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des marchés quel qu'en soit le montant (hors marchés nécessitant une habilitation défense).

Quels partenaires ?

L'élaboration du dispositif associe étroitement des acheteurs publics, des collectivités, des administrations de l'Etat, des opérateurs publics, des établissements de santé, des places de marché publiques et privées, des fédérations représentants des entreprises.

Quels candidats ?

Toutes les entreprises qui candidatent seules ou en cotraitance peuvent bénéficier du dispositif.
Le service n'est pas disponible pour les candidatures en sous-traitance.

Quel calendrier ?

Avril 2014 : mise en place du dispositif.
2015 : démarrage du déploiement.
Janvier 2016 : expérimentation du 100% MPS dans plusieurs collectivités.
Mars 2017 : décision d'aller vers le 100% MPS au sein de l'Etat.

Un Marché public simplifié, ça se passe comment ?



1
L'acheteur public publie un appel d'offres sur une place de marché en ligne partenaire. Il choisit l'option « Marché public simplifié ».



2
L'entreprise candidate à l'appel d'offres, identifiée par le logo MPS. La seule information administrative qui lui est demandée est son numéro SIRET.



3
La place de marché public récupère, de façon sécurisée, les informations de l'entreprise (fiscales, sociales, administratives et juridiques), via une plateforme gérée par le SGMAP.



4
L'acheteur public reçoit la candidature complète de l'entreprise. Elle contient son offre et les informations administratives agréées, 100% fiables et à jour.



Acheteurs publics

Bénéficiez d'un éventail plus large d'entreprises en facilitant leur candidature

Mise en avant des marchés compatibles MPS

L'acheteur public publie son offre sur une place de marché compatible MPS. Le marché est mis en avant par une signalétique qui le distingue des marchés n'utilisant pas le dispositif MPS.

Accès aux informations administratives

Un accès sécurisé dans la place de marché permet aux acheteurs d'obtenir les informations confidentielles concernant les entreprises candidates. Le recueil de la signature du mandataire social de l'entreprise retenue est réalisé a posteriori, hors du dispositif MPS.

Sécurité juridique

Les informations qui sont transmises par MPS sont issues des sources authentiques et à jour de l'administration.



Entreprises

Gagnez du temps en choisissant MPS

Candidature simplifiée

Les entreprises candidatent aux marchés issus des partenaires MPS, avec leur numéro SIRET. Elles joignent leur offre technique et commerciale et quelques informations complémentaires en leur seule possession. La signature électronique n'est pas requise lors du dépôt.

La confiance à priori

En déposant une offre sur une place partenaire MPS, les entreprises fournissent une attestation sur l'honneur qui se substitue à la production de pièces justificatives.

Recherche facilitée d'une consultation

Grâce au moteur de recherche, les entreprises trouvent le marché public estampillé « MPS » qui leur correspond.



Contacts :

georges.bayard@modernisation.gouv.fr

david.marques@modernisation.gouv.fr

Rejoignez la communauté MPS sur [LinkedIn](#)

Plus d'infos sur mps.apientreprise.fr